



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sapeurs-pompiers

Question écrite n° 103284

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur concernant le cri d'alarme des pompiers. Les sapeurs-pompiers de France sortent de leur réserve et cherchent à se faire entendre en tirant le signal d'alarme. Ils sont en effet tenaillés par des sollicitations qui ont atteint un seuil critique alors que leurs effectifs sont en berne et que les déserts médicaux grignotent du terrain. Tous les voyants sont au rouge : en 10 ans, le nombre des interventions a bondi de 21 % pour atteindre les 4,4 millions en 2015, soit une fréquence moyenne d'une sortie toutes les sept secondes. Or, parallèlement, le nombre de centres de secours à quant à lui fondu de 9 000 à 7 000 au nom d'une rigueur budgétaire marquée par une chute vertigineuse de 26 % des investissements depuis 2010. Les effectifs ont accusé dans le même temps la perte de quelque 3 100 hommes et femmes pour passer sous la barre symbolique des 250 000. Par ailleurs, le délai d'intervention a augmenté en cinq ans de 1 minute et 8 secondes, ce qui revient à 10 % de chances de survie en moins en cas d'incident cardiaque. Les importantes disparités territoriales tendant à se creuser augmentent le temps d'attente qui peut monter à 20 voire 30 minutes en secteur rural, générant une tension permanente et croissante. Les pompiers se sentent délaissés et méprisés alors même que les enjeux de ces polyvalents du secours d'urgence sont à la fois vitaux et ancrés dans le quotidien des Français si l'on en juge le chiffre de 3,6 millions d'assistances aux personnes par an, soit 82 % de leurs sorties. Il lui recommande de bien vouloir lancer une campagne nationale de recrutement financée par l'État, comme cela se fait d'ailleurs pour la police, la gendarmerie, l'armée, les surveillants de prison, etc., permettant aux recrues d'avoir en outre le droit d'intégrer la nouvelle garde nationale. Il lui demande également de bien vouloir leur assurer plus de protection et de droit à l'anonymat lors de dépôts de plainte dans les cas d'agressions et de procéder à la formation de la population aux gestes de premiers secours, les citoyens devenant ainsi acteurs de leur propre sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103284

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mars 2017](#), page 1923

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)